

“Qu’est-ce que l’Histoire ?”

*« Je suis historien. C’est pourquoi j’aime la vie »
H. Pirenne, cité par M. Bloch*

Il a été dit qu’un historien devait être un bon amateur de roman policier [1] et de ses techniques intellectuelles [2]. Cela nous ramène à l’étymologie de la discipline : l’enquête sur le passé. Mais cette interrogation est tout sauf spontanée et désordonnée : « Toute recherche historique suppose, dès ses premiers pas, que l’enquête ait déjà une direction » [3], ce qui s’appelle, dans le vocabulaire des historiens, un « questionnaire ».

L’historien a la grande chance de pouvoir s’interroger quant à l’état de son travail et à la place de ce dernier dans le débat. Il n’a d’autre intercesseur que sa réflexion.

[texte complet de la conférence](#) ;

“Qu’est-ce que le droit ?”

Qu’est-ce que le droit ? Simple en apparence, cette interrogation appelle des réponses tirées à la fois de la philosophie politique ou du droit et de ce que d’aucuns désignent pompeusement et de manière un peu frauduleuse la science juridique.

Kant avait clairement établi cette distinction. D’un côté, il s’agit de répondre à la question « *Quid jus ?* », c’est-à-dire de déterminer la nature même du droit. Sur ce point, il appartient au philosophe de se prononcer. D’un autre, il s’agit de trouver une solution au problème

ainsi énoncé : « *Quid juris ?* », c'est-à-dire de déterminer la norme juridique qu'il faut appliquer dans une situation donnée. Ce domaine appartient tantôt au constituant ou au législateur, tantôt à l'administrateur, tantôt au juge et à l'auxiliaire de justice. Dans les années trente, poussant cette distinction à l'extrême, l'Autrichien Kelen dans sa *Théorie pure du droit* a même soutenu que le juriste n'a pas à se préoccuper du juste mais seulement des systèmes juridiques, une voie que nous n'emprunterons évidemment pas.

[Texte complet de la conférence.](#)